

Quelques extraits et remarques associées(en bleu) à propos du compte rendu du « Comité local éolien n 1 » du 6 mai 2014 à Comiac

Nous nous permettons quelques formules humoristiques, malgré la gravité de la situation !!!

2/- Un certain nombre de participants souhaite la communication de l'ensemble des rapports d'expertises réalisées.

Monsieur Mauger a précisé qu'il allait se renseigner auprès de sa direction si les études pouvaient être transférées.

NdlR : Celles finalisées pourront l'être. A la suite de cette réunion, Futures Energies et Abies étudient le meilleur moyen technique pour mettre ces études, volumineuses, à disposition.

« Concertation » certes ... mais point trop n'en faut au cas où les opposants pourraient argumenter.

« Depuis le lancement de ce projet des réunions et des rencontres avec les élus, les propriétaires, les exploitants se sont succédées. »

Et la population ?...elle est informée du projet au lendemain, voire surlendemain des décisions.

« Il a été demandé comment le parc éolien serait financé au regard de la dette de 30 milliards affichée par le groupement GDF-Suez. » (APPGE)

« Monsieur Mauger a expliqué que le groupe GDF-Suez, afin de diminuer le montant de sa dette, a cédé une partie de ses parcs éoliens. »

L'éolien creuse t-il les dettes ?

« Ainsi la part "développement des parcs éoliens " reste au groupe GDF-Suez et en particulier à Futures-Energies. Quant à l'investissement, celui-ci serait réalisé à parts égales entre GDF-Suez et la société Prédica, appartenant au Crédit Agricole. »

Le Crédit Agricole a déjà été beaucoup secouru par les contribuables et il a du mal à atteindre un provisionnement de fonds propres à la hauteur de la nouvelle réglementation.

Bonjour l'angoisse et la transparence financière !!!

« 5/- Que deviendrait le projet si l'obligation d'achat de l'électricité produite était supprimée ? » (APPGE) (Entendez achat au tarif préférentiel considéré comme une subvention)

« Monsieur Mauger a expliqué qu'EDF a une obligation d'acheter l'électricité produite par les éoliennes,....

Quant aux sites les moins ventés, le tarif d'achat reste stable. ».

Le subventionnement public va t-il se maintenir pour les zones les moins ventées dont nous

faisons partie, alors même que tous les partenaires économiques disent que cette industrie est « mature », c'est-à-dire qu'elle n'a plus besoin de subventionnement public pour être rentable, bien sûr dans les zones adaptées.

8/- Le représentant de la Chambre d'Agriculture précise qu'un courrier de réponse a été envoyé au bureau d'études Abies, suite à sa consultation.

Il est en particulier demandé d'implanter les éoliennes à une distance de 500 m des bâtiments d'élevage (avec présence d'animaux à titre permanent ou temporaire).

De même la Chambre d'Agriculture souhaite être associée aux discussions et aux consultations conduites avec les agriculteurs.

Les agriculteurs sont-ils inquiets pour leurs animaux comme nous le sommes pour nous mêmes ? Nous rappelons notre demande d'une distance de 1500m entre les machines et les habitations.

« 9/- La représentante des Fermes de Figeac informe de la possibilité d'intervenir dans le cadre du développement d'un projet éolien solidaire et participatif, tant en terme de prise de capital que de prises de décision »

Les banques sont-elles hésitantes pour investir dans un projet peu rentable pour que soit fait appel à la population ? Non contents d'être ponctionnés régulièrement sur leur facture EDF certains sont-ils prêts à ajouter un risque financier dans une situation incertaine ?

Voir également le questionnaire des chasseurs